

LIVRE III

D. S.

Depuis le commencement de la Révolution française jusqu'à la mort du Révérend Père Duchesne.

HISTOIRE

(de la 20)

COMPAGNIE DE MARIE

fondée par

le Beux GRIGNION DE MONTFORT

au moment de la Révolution. - Le malin des missionnaires évadé par des gardes nationaux. - Deux 2' évanoués par sur l'océan. - Le général Dumouriez et des officiers du gouvernement parlant des missionnaires.

par

Mehrbacher, dans son Histoire de l'Église.

le R.P. FONTENEAU

de la Compagnie de Marie

le monde religieux, intellectuel, moral et politique, ébranlé par quatre siècles, menaçait ruines de toutes parts. L'hérésie janséniste infectait un

-2-

Dactylographie N.D de Montfort, Canada.

1913

registraire révélait secondairement l'hérésie janséniste dans sa révolte contre l'Église de Dieu, une secte d'hérétiques plus avancés, comme

LIVRE III

Depuis le commencement de la Révolution française jusqu'à la mort du Révérend Père Duchesne.

(1789 - 1820)

CHAPITRE Ier

Les communautés de St. Laurent au moment de la Révolution.-La maison des missionnaires envahie par des gardes nationaux.-Deux Pères emmenés par eux jusqu'à Angers.-Le général Dumouriez et deux commissaires du gouvernement parlant des missionnaires.

Rohrbacher, dans son Histoire de l'Eglise, parlant de l'époque fatale qui précéda et prépara la Révolution, écrit: "En France, le monde religieux, intellectuel, moral et politique, ébranlé par quatre sortes d'ennemis, menaçait ruines de toutes parts. L'hérésie jansénienne infectait un grand nombre de monastères et de diocèses; une magistrature révolutionnaire secondait l'hérésie jansénienne dans sa révolte contre l'Eglise de Dieu; une secte d'hérétiques plus avancés, connus

sous le nom d'incrédules, de philosophes et d'im-
pies, sapait les fondements de toute religion, de
toute société, de toute justice; un roi⁹⁾ et une no-
blesse corrompus aidaient au renversement du trô-
ne et de l'autel par le scandale de leurs moeurs."

Ces causes de destruction ne pouvaient man-
quer de produire des effets terribles. ST. Liguori
avait parlé
~~parlait~~ avec une intuition profonde, quand il
avait écrit
~~écrivait~~: "Tout n'est qu'intrigues de la part des
Jansénistes et des incroyables; s'ils parviennent
à renverser la Compagnie de Jésus, leurs désirs
seront accomplis; et si ^{ce} boulevard vient à tomber,
quelles convulsions dans l'Eglise et dans l'Etat!
Les Jésuites, une fois détruits, le Pape et l'Egli-
se se trouveront dans une situation bien plus fâ-
cheuse. Les Jésuites ne sont pas le seul point de
mire des Jansénistes, ils n'en veulent à la Com-
pagnie que pour frapper plus sûrement l'Eglise
et l'Etat."

Par un incroyable aveuglement, les rois eux-

mêmes travaillaient à leur ruine, en favorisant l'hérésie et l'impiété. Joseph Ier de Portugal, Louis XV de France, Charles III d'Espagne, Ferdinand IV de Naples, s'étaient coalisés pour forcer la main à Clément XIV et lui faire licencier les plus vaillants soldats de l'Eglise. Ils avaient fini par entraîner dans leurs conspirations Marie-Thérèse d'Autriche qui ne pouvait plus résister à l'esprit novateur de son fils, Joseph II. Les Jésuites condamnés par tous les rois catholiques, décriés par les Jansénistes et les philosophes, succombaient enfin, en attendant la ruine, en France, de toutes les communautés religieuses. En 1773, le Pape, pressé par toutes les couronnes, crut devoir céder à leurs ^{instances.} ~~intentions,~~ Il rendit contre la Compagnie de Jésus un décret de suppression qui fut pour lui, jusqu'à sa mort, la cause d'une immense douleur. Les Jansénistes et les incrédules étaient satisfaits; les ennemis du trône et de l'autel pou-

vaient se glorifier de leur triomphe. Les plus
 Louis X V mourut en 1774; Voltaire et Rous-
 seau moururent à leur tour en 1778; mais ils lais-
 sèrent la France noyée dans une mer de corruption
 et d'impiété, en attendant qu'elle fut noyée dans
 une mer de sang. L'édifice social, sapé de toutes
 parts, ne devait pas tarder à être emporté par le
 torrent révolutionnaire qui grossissait avec une
 rapidité effrayante. Bientôt, la noblesse, la ma-
 gistrature, le clergé, les lois, les constitutions,
 le trône, l'autel, tout fut broyé.

La contrée, qui eut le plus à souffrir de
 l'horrible tempête, qui bouleversa la France, est
 sans contredit, celle qui, depuis cette époque,
 porte le nom de Vendée Militaire. St. Laurent-sur-
 Sèvre se trouve au centre de cette contrée à ja-
 mais célèbre, appartenant au département de la
 Vendée, et confinant ^{aux} ~~avec~~ aux Deux Sèvres, il
 n'est qu'à cinq ou six kilomètres du Maine- et-
 Loire, et à vingt kilomètres environ de la Loire-

Inférieure. Les Chefs-lieux de cantons les plus rapprochés de St. Laurent, ne sont pas les moins célèbres dans les guerres de la Vendée: Cholet, Châtillon-sur-Sèvre, Pouzauges, Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvre.

St. Laurent était dès lors exposé à toutes les horreurs de la guerre civile. Mais il devait avoir d'autant plus à souffrir qu'il renfermait des communautés religieuses qui, par leurs services rendus à la religion et à la société, par leur zèle à prêcher les bonnes doctrines, avaient mérité la haine des ennemis de la religion.

Le Bienheureux de Montfort avait contribué lui-même par ses nombreuses missions et par toutes les œuvres de son zèle à conserver et à développer le sentiment religieux dans cette contrée. Ce sentiment religieux fut encore développé et fortifié par ses enfants qui n'avaient point cessé d'évangéliser à leur tour ces mêmes régions, avec un zèle ardent et un

immense succès. Aussi, on l'a constaté bien souvent: "La Vendée a été et est encore ce que l'ont faite Montfort et ses enfants." - "C'est à la maison de St. Laurent, disait Monseigneur de Bouillé, évêque de Poitiers, mort en 1842, que nous devons la conservation de la religion dans tout le pays qui l'entoure." Les Pères du Concile provincial de Poitiers tenu en 1768, se sont plu à reconnaître que c'est grâce au Vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort, que l'on doit, dans nos contrées de l'Ouest, d'avoir conservé une foi vive, l'amour de la Croix et la dévotion à la Ste. Vierge

Les communautés de St. Laurent, étant plutôt pauvres, n'exerçaient point d'influence par leurs richesses, mais elles exerçaient une grande et juste influence par leur fermeté dans la foi, par leur attachement aux saines doctrines, par les prédications continuelles, par les oeuvres charitables que répandaient autour d'elles les religieuses avec un dévouement admirable. Les prêtres

et les fidèles connaissaient le chemin de Saint-Laurent. On aimait à savoir ce qu'on y pensait, ce qu'on y disait, ce qu'on y faisait, se croyant assurés d'être dans la bonne voie quand on suivait les conseils des Pères.

St. Laurent, au centre du pays khérougè, était encore sur le passage des colonnes républicaines. Le curé de la paroisse, Monsieur Brin, faisait partie du comité de direction de l'armée vendéenne. Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur le bourg et particulièrement sur les communautés les regards des révolutionnaires. Aussi, St. Laurent était presque toujours rempli de soldats. Les uns passaient comme des amis, recevant avec reconnaissance les soins et les secours dont ils pouvaient avoir besoin, déchargeant leur conscience aux pieds des missionnaires, avant d'aller se battre pour la religion; les autres se présentaient en ennemis acharnés, pillant, brûlant, tuant tous ceux qui tombaient sous leurs mains. Les femmes et les enfants

n'étaient pas toujours épargnés par les farouches soldats de la Révolution.

Dès le commencement de juin, 1791, des gardes-nationaux de l'Anjou, réunis à Cholet, envahirent à l'improviste et sans même en avoir reçu l'ordre la maison des missionnaires qu'ils regardaient comme le repaire des fanatiques: ils perquisitionnèrent partout et saisirent au hasard tous les papiers qu'ils purent rencontrer. Ils crurent avoir mis la main sur des brochures que les administrateurs qualifièrent d'incendiaires: elles portaient ces titres suggestifs: Prône d'un bon curé, Entretien sur la nouvelle Constitution française, le modèle du chrétien persécuté, l'Eglise et la Constitution civile: c'était des armes que les courageux apôtres avaient préparées pour les besoins de l'heure. La Constitution civile du clergé, qui venait d'être votée par l'Assemblée constituante, y était réfutée avec vigueur, on montrait qu'elle était schismatique, qu'elle attribuait au pouvoir

civil ce qui est l'objet propre du pouvoir du Pape et des évêques; qu'elle bouleversait toute l'économie de l'Eglise, en s'attaquant aux principes de sa constitution; que, tout en semblant respecter les dogmes et la morale de l'Eglise, elle méconnaissait son indépendance, sa hiérarchie, sa juridiction et sa discipline, et on y donnait des règles pratiques de conduite pour ces temps troublés. Les missionnaires de la Compagnie de Marie repoussèrent avec horreur, le serment requis par cette Constitution schismatique et on ne compta, ~~pas~~ dans leurs rangs, ~~un~~ *aucun* ~~qui~~ assermenté. ~~dégoûtants et les plus infâmes.~~

Les gardes-nationaux se retirèrent, le soir, après avoir tout bouleversé dans la maison; mais regrettant de n'emporter avec eux que du papier et excités peut-être par de plus chauds partisans de la Constitution nouvelle, ils reviennent à deux heures de la nuit, boivent, s'enivrent, s'emparent de deux missionnaires, le Père Dauche et

le P'ere Duguet; ce dernier ayant protesté, reçoit un soufflet. Les deux prisonniers, au milieu des avanies, sont transportés à Cholet. "J'adresse au département, écrit d'un ton qui veut être plaisant, le commandant de la garde nationale, deux gros Mulotins et un gros paquet de papiers incendiaires." On se ferait difficilement une idée de ce que ces dignes ministres de la religion eurent à souffrir de la part de cette troupe de forcenés. Ils ne cessèrent d'entendre les injures les plus grossières, les blasphèmes les plus atroces, les impiétés les plus monstrueuses, les propos les plus dégoûtants et les plus infâmes. A Cholet, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, ils furent donnés en spectacle, au corps-de-garde, à tous ceux qui voulaient les outrager. De Cholet, ils furent conduits à Angers. La populace de cette ville, prévenue de leur arrivée, s'était portée à leur rencontre, afin de les accabler à son tour de toutes sortes d'in-

jure. A chaque instant, ils s'attendaient à être mis en pièces ou attachés à la lanterne. Il y eut un moment surtout où ils furent sur le point de se donner mutuellement l'absolution, tant ils se crurent près de la mort. Avant d'arriver à la citadelle, on voulut les faire descendre de cheval; ils obtinrent cependant de n'en descendre qu'à la citadelle même. Ils étaient persuadés que, s'ils avaient mis pied à terre, ils auraient été aussitôt massacrés par cette vile populace qui semblait avoir soif de leur sang et ne se cachait pas de son noir dessein.

Arrivés à la citadelle, ils furent interrogés par deux membres du directoire, et leurs réponses furent remplies de foi et de courage. Ils insistèrent particulièrement sur ces deux points: Qu'ils n'étaient point justiciables du département de Maine-et-Loire, auquel ils n'appartenaient pas, et que les corps administratifs n'avaient aucune qualité pour faire subir de semblables interro-

gatoires. Le département de la Vendée crut ~~qu'il~~
~~était~~ de son devoir d'intervenir dans cette af-
 faire, et le directoire de Fontenay obtint de
 celui d'Angers, l'élargissement des prisonniers.
 On devait les ~~faire~~ conduire à Montaigu. L'auto-
 rité, craignant pour leur vie, s'ils traversaient
 ostensiblement la ville d'Angers, ~~eut à~~ les
 fit partir de nuit, escortés de cavaliers et de
 gendarmes, au lieu de gardes-nationaux. Ils étaient
 liés et garrottés sur leurs chevaux, et conduits,
 quand ils ~~étaient~~^{en} descendant, par le bout d'une
 corde, comme des scélérats de la pire espèce. Cet-
 te précaution fut prise ~~que~~ depuis Angers jus-
 qu'à Cholet; de cette dernière ville jusqu'à Mon-
 taigu, ils ne furent point liés.

~~En passant~~ A Cholet, ils furent encore ex-
 posés aux plus grands dangers. Les gardes-natio-
 naux voulaient s'en emparer et les reconduire à
 Angers, et encore, assuraient-ils, qu'ils n'iraient
 pas loin sans être massacrés. L'un des missionnai-

res ne craignit pas de leur dire que, si on voulait leur mort, ils étaient prêts à la subir à Cholet comme à Angers. Dieu cependant, les tira de ce mauvais pas, et ils purent continuer leur route jusqu'à Montaigu.

Le directoire du département de la Vendée, qui était alors composé d'hommes honnêtes, demanda lui-même la mise en liberté de ces deux prêtres; mais les membres de ce directoire furent changés peu après. La Révolution voulait avoir pour agents des hommes assez pervers pour légitimer devant l'opinion publique tous les attentats qui devaient se perpétrer contre le clergé. Il fallait chercher à le noircir, aux yeux des peuples, par la calomnie, et le rendre odieux à un gouvernement impie et oppresseur.

Voici ce qu'écrivait le général Dumouriez, dans une lettre datée de Fontenay, le 12 septembre 1792, aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure: "Il me semble, par le compte

que me rend Monsieur Depierre, commandant du 16^e régiment de Dragons qui est à Ancenis, que vous avez été obligés d'envoyer un détachement à Guérande. Je souhaite que vous n'ayez pas de la part des prêtres réfractaires les mêmes embarras qu'ils nous donnent dans la Vendée. Le district de Châtillon surtout est infecté de fanatiques, et je m'y rends demain avec Messieurs les commissaires civils. Le grand foyer est à St. Laurent-sur-Sèvre, où il y a une communauté de missionnaires qui ont empoisonné tous les environs, avec un catholicisme que le ministère public va poursuivre. J'y envoie un détachement de trente cavaliers et je m'y rends moi-même."

Écoutons maintenant les deux commissaires civils, Gensonné et Gallois, dont parle le général Dumouriez, lesquels avaient été envoyés par la nation dans le département de la Vendée. Voici comment ils rendent compte de leur mission à l'assemblée législative, dans un rapport daté du

9 octobre 1792: "C'est d'une communauté de missionnaires, établis dans le bourg de St. Laurent-sur-Sèvre, que jaillissaient tous les poisons qui ^{ont} corrompu tous les esprits des habitants des campagnes. Ces ministres dangereux et coupables se sont coalisés avec l'ancien évêque de Luçon, avec le sieur de Beauregard, son grand vicaire, et tous les prêtres non assermentés, pour s'opposer à l'exécution des décrets sur la Constitution civile du clergé. Nous sommes néanmoins parvenus, mais avec beaucoup de peine, de sagesse et de prudence, non pas à ouvrir les yeux des citoyens aveuglés par la superstition et le fanatisme, mais au moins à les maintenir dans la soumission aux lois."

Dans leur rapport, les deux commissaires, parlant des Pères de la maison de St. Laurent, entrent dans des détails que nous ne pouvons ~~pas~~ passer sous silence. Après avoir parlé de la résistance des ecclésiastiques de la Vendée à la nouvelle Constitution, ils ajoutent: "Ces manoeuvres ont

été puissamment secondées par les missionnaires établis dans le bourg de St. Laurent, district de Mortagne. C'est même à l'activité de leur zèle, à leurs sôurdes menées, à leurs infatigables et habiles prédications que nous croyons devoir principalement attribuer les dispositions d'une très grande partie du peuple, dans la presque totalité du département de la Vendée, et dans le district de Châtillon, département des Deux-Sèvres. Il importe essentiellement de fixer l'attention de l'assemblée sur la conduite de ces missionnaires et l'esprit de leur Institution.

"Cet établissement fut fondé, il y a environ soixante ans, par une société de prêtres séculiers, destinés, en qualité de missionnaires, à la prédication. Ces missionnaires ont acquis la confiance du peuple, en lui distribuant avec art des chapelets, des médailles et des indulgences, et en plaçant sur les chemins de toute cette partie de la France, des calvaires de toutes les for-

mes. Ces missionnaires sont devenus depuis, assez nombreux pour fonder de nouveaux établissements dans d'autres parties du royaume. Le bourg de St. Laurent est leur chef-lieu; ils y ont bâti récemment une vaste et belle maison conventuelle, et ils y ont acquis, dit-on, d'autres propriétés territoriales.

" Cette congrégation est liée par la nature et l'esprit de son institution à un établissement de Soeurs grises, fondées dans le même lieu, et connues sous le nom de Filles de la Sagesse. Consacrées, dans ce département et dans plusieurs autres, au service des pauvres, et particulièrement des hôpitaux, elles sont pour ces missionnaires un moyen très actif de correspondance générale dans le royaume.

" Pour déterminer votre opinion sur la conduite de ces ardents missionnaires, et sur la morale religieuse qu'ils professent, il suffira de vous présenter un abrégé sommaire des maximes

contenues dans différents manuscrits saisis chez eux par les gardes-nationaux d'Angers et de Cholet.

"Ces manuscrits, rédigés en forme d'instructions pour le peuple des campagnes, établissent en thèse générale qu'on ne peut s'adresser aux prêtres constitutionnels, qualifiés d'intrus, pour l'administration des sacrements. Que tous ceux qui y participent, même par leur présence sont coupables de péché mortel, et qu'il n'y a que l'ignorance et le défaut d'esprit qui puissent les excuser. Que ceux qui auront l'audace de se faire marier par les intrus, ne seront pas mariés et attireront la malédiction divine sur eux et sur leurs enfants. Que les choses s'arrangeront de manière que la validité des mariages faits par les anciens curés ne soit pas contestée, mais en attendant, il faut se résoudre à tout. Que si les enfants ne passent point pour légitimes, ils le seront néanmoins. Qu'au

contraire les enfants de ceux qui auront été mariés devant les intrus, seront vraiment bâtards, parce que Dieu n'aura pas ratifié leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit nul devant les hommes que s'il l'était devant Dieu. Qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux curés pour les enterrements; et que si l'ancien curé ne peut pas les faire, sans exposer ^{sa vie} et sa liberté, il faut que les parents et les amis du défunt les fassent eux-mêmes secrètement. On y observe que l'ancien curé aura soin de tenir un registre exact pour y enregistrer ces différents actes, qu'à la vérité, il est possible que les tribunaux civils n'y aient aucun égard, mais que c'est un malheur auquel il faut se résoudre; que l'enregistrement civil est un avantage précieux dont il faudra se passer, parce qu'il vaut mieux s'en passer que d'apostasier, en s'adressant à un intrus."

Cette dénonciation contre les Pères de la Compagnie de Marie, leur est un titre de gloire,

car ils refusent avec courage à se soumettre à une Constitution schismatique, et ils se montrent à intrépides défenseurs de la religion, que les révolutionnaires et ^{les} impies de ce temps-là appelaient superstition et fanatisme. Par intérêt pour les populations chrétiennes qu'ils ont si souvent évangélisées, ils veulent les mettre en garde contre les artifices employés pour les séduire. Grâce à l'influence considérable qu'ils ont sur elles, ils contribuent puissamment à les retenir dans le giron de l'Eglise. Voilà leur crime. Ils ont le tort aux yeux des patriotes impies, de défendre la religion violemment attaquée et de prémunir les âmes contre l'erreur et l'apostasie. Leur crime, c'est d'enseigner que les droits de la conscience priment tous les autres et qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

